Pass 'Sportif

Aide financière à la prise de licence dans un club sportif ornais pour les personnes éloignées de la pratique sportive, pour des raisons de handicap, de maladies chroniques ou de précarité.



CDOS

ORNE



Le Comite Départemental Olympique et Sportif de l'Orne







LE PASS 'SPORTIF DE L'ORNE

Les pratiques sportives sont des supports essentiels de la vie sociale, sources d'engagement et d'épanouissement personnel, d'éducation et de développement communautaire. Les fonctions éducatives et sociales du sport sont conditionnées en premier lieu par la question fondamentale de l'accès aux pratiques sportives.

Le dispositif départemental PASS 'SPORTIF:

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Orne met en place une aide financière directe à la prise d'une première licence sportive en club aux personnes éloignées de la pratique.

L'objectif est d'encourager la pratique sportive inclusive en réduisant les frais d'adhésion auprès d'associations sportives du département pour les personnes socialement défavorisées, les personnes en situation de handicap, personnes atteintes de maladies chroniques.

Critères d'attribution :

- Personnes de plus de 16 ans, bénéficiant du RSA ou de la Garantie jeune : pour une première licence dans un club sportif ornais.
 - => justificatif à fournir : attestation de versement des minima sociaux de moins de 3 mois.
- Personnes en situation de handicap, bénéficiant de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) ou de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé): pour une première licence dans un club sportif labélisé « Norm'Handi, valides-handicapés pour un sport ensemble » (ou en cours de labellisation).
 - => justificatif à fournir : notification MDPH de l'AAH ou AEEH.
- Personnes atteintes d'une affection de longue durée, pour une première licence dans un club référencé sur le site <u>www.sportsantenormandie.fr.</u>
 - => justificatif à fournir : prescription médicale ou justificatif d'ALD en cours de validité délivré par l'organisme de sécurité sociale (volet 3 du parcours de soins).

Une seule demande par personne sera prise en compte.

Les clubs éligibles :

Tous les clubs sportifs dont le siège social se situe dans l'Orne et qui sont affiliés à une fédération sportive (Liste des clubs sportifs de l'Orne sur <u>www.annairedusport.fr</u>).

Les prises de licences « Handisport » et « Sport adapté » seront étudiées uniquement dans le cadre d'une inclusion dans un club « valide ».

Montant de l'aide :

Maximum 50 €, dans la limite des frais réels engagés par le bénéficiaire.

La demande est faite par le club auprès du CDOS 61.

L'aide est versée au club, mais doit obligatoirement être reversée au sportif :

- soit le club déduit l'aide au bénéficiaire,
- soit le club reverse l'aide au bénéficiaire lorsqu'il a reçu le versement de l'aide du CDOS.

FORMULAIRE DE DEMANDE

Coordonnées du Club

LIIIaii		Bénéficia	aires de l'aide	
Nom : Tel :		Mobi	PASS'SPORTIF » : om :ile :	
2019/2020.	e que ces person		gnature du Président :	ere annee pour la saisc
Je demande pa pa Je garant	que l'aide soit ir virement bar ir chèque ie que l'aide se	versée au club : caire (<i>joindre un</i> ra intégralement	<i>RIB),</i> t reversée aux personnes li entes au club pour la premi	istées ci-dessous.
	d'affiliation :			

⇒ Retour du dossier au Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Orne :

CDOS 61
Maison Départementale des Sports
61, bis Avenue de Basingstoke
61000 ALENÇON

ou

cdos61@wanadoo.fr



Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Orne - CDOS 61 Maison Départementale des Sports 61 bis Avenue de Basingstoke 61000 Alençon

Tel: 02.33.80.27.63

Mail: cdos61@wanadoo.fr

Site: www.cdos61.fr





